



**AVIS PUBLIC**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL**  
**BUDGET ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Avis est par les présentes, donné par la soussignée, que le **5 décembre 2023**, à **19h00**, aura lieu une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Amable au cours de laquelle le budget et le programme triennal d'immobilisation (PTI) seront adoptés.

Celle-ci sera tenue avec la présence du public et elle sera webdiffusée sur la page Facebook de la Ville de Saint-Amable en direct.

Toute question en lien avec le budget ou le PTI peut être transmise aux élus, soit :

- a) par écrit, en précisant que votre question est pour la séance extraordinaire, et ce, avant 12h00 le jour même de la séance, à l'adresse courriel [greffe@st-amable.qc.ca](mailto:greffe@st-amable.qc.ca) ou par téléphone au (450) 649-3555, poste 233 ou par la messagerie de la page Facebook de la Ville;

OU

- b) en présentiel, pendant la période de question de la séance. Pour ce faire, vous devez vous inscrire à la période de question qui se tiendra entre 18h30 et 18h55 à la salle du conseil.

Veuillez noter que pour cette séance extraordinaire, conformément à la Loi, **seules les questions portant exclusivement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisation pourront être soumises et discutées.**

La séance ordinaire prévue le 5 octobre suivra après la levée de la séance extraordinaire, soit vers 19h15.

Saint-Amable, ce 20<sup>e</sup> jour de novembre 2023.

Isabelle Paquette, avocate  
Greffière